Vœu de la majorité municipale du 12^e arrondissement de Paris sur proposition des élu.e.s du groupe écologiste, relatif à la loi de sécurité globale,

pour la liberté de la presse et la protection des individus lors des manifestations.

Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2020

- Considérant la proposition de loi sur la sécurité globale adoptée le mardi 24 novembre en première lecture à l'Assemblée nationale, et qui devrait être examinée au Sénat en Janvier 2021,
- Considérant que d'après le premier ministre « les débats parlementaires qui vont encore se poursuivre permettront d'améliorer davantage et de clarifier ce qui mérite encore de l'être »,
- Considérant le nouveau délit créé par l'article 24 du texte de loi selon lequel « diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, l'image du visage ou tout autre élément d'identification d'un fonctionnaire de la police nationale, d'un militaire de la gendarmerie nationale ou d'un agent de la police municipale, lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police » pourra être puni de 45 000 € amende et d'un an de prison,
- Considérant qu'en dissuadant ainsi les journalistes et les citoyen.nes de filmer les opérations de police, la capacité à réaliser des poursuites judiciaires en cas d'abus commis par des agents des forces de l'ordre est remise en question,
- Considérant que cet article constitue une atteinte disproportionnée tant au droit d'information qu'à la liberté d'informer et une attaque grave contre la liberté de la presse,
- Considérant que l'amendement de réécriture déposé en urgence par le gouvernement n'apporte pas de garanties suffisantes,
- Considérant que face à ce texte controversé la Commission européenne a rappelé lundi 23 Novembre que les journalistes devaient pouvoir « faire leur travail librement et en toute sécurité »,
- Considérant la lettre envoyée aux autorités françaises le 12 novembre dans laquelle trois rapporteurs du conseil des droits de l'homme de l'ONU s'inquiètent de la proposition de loi qui porte « des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, notamment le droit à la vie privée, le droit à la liberté d'expression et d'opinion, et le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique » et place la France en contradiction avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention européenne des droits de l'homme,
- Considérant que ce texte ne permettra pas l'atteinte de l'objectif affiché qui est de lutter efficacement contre le scandale du harcèlement et notamment du cyberharcèlement dont sont victimes certains policiers et certaines policières, et alors qu'il est urgent de protéger celles et ceux dont la mission est de nous protéger,
- Considérant l'intervention disproportionnée des forces de l'ordre face à des réfugié.e.s pacifiques rassemblé.e.s place de la République dans la soirée du lundi 23 novembre, qui a bouleversé les parisiennes et les parisiens, et jusqu'au ministre de l'Intérieur qui qualifie ces images de "choquantes",

- Considérant que ces pratiques ont été mises à jour grâce au travail des journalistes et des citoyen.nes présent.e.s sur place et qui ont eu la possibilité de filmer les forces de l'ordre, malgré les violences à leur encontre,
- Considérant que de nombreuses manifestations ont lieu chaque année dans le 12ème arrondissement, traditionnellement entre la place de la Bastille et la place de la Nation, lieux hautement symboliques de notre République, ainsi que dans le parc de Bercy,
- Considérant la dénonciation par Amnesty international de l'ampleur prise par la répression de certaines manifestations depuis quelques années,
- Considérant enfin qu'il est du devoir de la Maire et de l'équipe municipale d'exercer un devoir de vigilance quant au service public de sécurité pour les citoyennes et les citoyens qui souhaiteraient exercer leur droit de manifester, pour les journalistes couvrant l'événement, et de garantir que justice puisse leur être rendue en cas d'usage disproportionné de la force,

Le conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris forme le vœu que la Maire de Paris réaffirme son soutien à la liberté de la presse et au droit à l'information contre l'article 24 de la loi de Sécurité Globale, qu'elle interpelle le premier ministre pour qu'il saisisse de toute urgence le conseil constitutionnel comme il a pu l'évoquer, et que parallèlement un plan ambitieux pour lutter sérieusement contre le cyberharcèlement soit mis en place, notamment en renforçant les moyens humains de la plateforme Pharos qui lutte contre la haine en ligne.